

L'humain est-il au centre?

Carlos Beat Quinto

Docteur, membre du Comité central de la FMH, responsable du département Santé publique et professions de la santé



Les perspectives professionnelles des assistantes médicales CFC revêtent une grande importance aux yeux de la FMH. Je profite de ces quelques lignes pour adresser mes plus vifs remerciements à toutes celles et ceux qui s'investissent dans ce sens et qui veillent à un nombre suffisant de places d'apprentissage. Dans ce numéro, un appel est lancé aux personnes souhaitant intervenir comme experts d'examen ou mentors pour les coordinatrices en médecine ambulatoire (CMA). Nous recherchons des médecins de toutes les régions linguistiques, ayant de l'expérience avec les assistantes médicales et les CMA. Les personnes porteuses du CFC sont très recherchées sur le marché du travail. Alors que quelques hôpitaux participent désormais aussi à leur formation, les assureurs-maladie – à l'exception de ceux qui collaborent au TARDOC – ne font rien pour soutenir ces efforts, au contraire. Ils altèrent ainsi les conditions de formation de nombreuses jeunes personnes et celles de leur future activité auprès des patients. Les perspectives professionnelles des assistantes médicales CFC sont également freinées par

Il faut éviter les mesures telles que le budget global (alias valeurs-cibles) et l'augmentation des tâches administratives.

l'Unité de direction Assurance maladie et accidents de l'OFSP, alors même que d'autres unités de l'OFSP s'investissent corps et âme en leur faveur. Tant que le TARDOC prendra du retard et que le secteur de la santé restera prisonnier de structures obsolètes, les solutions proposées par le corps médical pour améliorer l'efficacité et réduire les coûts sans rationner les prestations resteront lettre morte.

Dans le domaine de la prévention aussi, les changements nécessaires à la réussite de la stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT) connaissent des ralentissements. Comme l'a fait remarquer le président de mfe en début d'année dans un éditorial, les partis préfèrent les représentants des

syndicats, caisses-maladie ou leurs associations. Ne vouloir personne dans les commissions qui connaît le quotidien médical de par sa propre expérience est pour le moins spécial. Ce sont pourtant les compétences qui devraient primer au moment de choisir les membres des commissions et non l'idéologie. Cette volonté est aussi au cœur de la stratégie MNT. Les intérêts des patients mais aussi des professions médicales et paramédicales doivent être au cœur de la politique de santé de notre pays. Les patients et toutes les professions travaillant en première ligne dans ce qui est encore le meilleur système de santé selon l'OCDE doivent y être associés. Au moment où la sécurité d'approvisionnement en vaccins, médicaments et dispositifs médicaux, mais aussi en personnels de santé, devient de plus en plus critique, il faudrait éviter toute erreur politique comme les budgets globaux (les fameuses valeurs-cibles) ou l'augmentation, tout aussi inefficace, des tâches administratives. Le compromis est essentiel mais il n'est pas judicieux de vouloir en faire trop, au risque de se discréditer.

Les commissions de la santé (aussi bien du Conseil des États que du Conseil national) du Parlement comptent parmi leurs membres – personnes accréditées et collaborateurs personnels inclus – moins de médecins que de représentants de l'industrie du tabac, même si ces derniers, contrairement aux médecins, ne déclarent pas leurs liens d'intérêts sur les pages officielles de la Confédération. C'est donc avec grand intérêt que nous attendons les débats de février sur l'imposition des cigarettes électroniques (motion 19.3958). Du point de vue de la santé publique, tous les produits contenant du tabac et/ou de la nicotine doivent être imposés comme les cigarettes conventionnelles, sans quoi les coûts de la santé risquent de se chiffrer en milliards, à l'instar des bénéfices de l'industrie, comme c'est déjà le cas aujourd'hui avec les produits de tabac chauffé. Nous espérons que les commissions de la santé du Conseil des États et du Conseil national poursuivront sur la voie engagée en 2019 par le Conseil des États concernant la loi sur les produits du tabac.